

Commission
Départementale des
Soins
Psychiatriques
de l'Essonne

le 21/01/2019

Rapport d'activité 2018

Synthèse des conclusions de la commission sur les réclamations qu'elle a reçues et sur les constatations qu'elle a opérées lors de la visite d'établissements, notamment en ce qui concerne la tenue des registres et le respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes, ainsi que le nombre de malades entendus.

- Fonctionnement

La commission n'était pas au complet en 2018 avec 5 membres seulement.

Composition de la CDSP		
Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat		Non représentée
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel		
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département		
1 médecin généraliste		
1 représentant agréée de personnes malades		
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades		

Le Dr en est le président

Le secrétariat est assuré par l'ARS DD 91

Les réunions se font dans les locaux de la délégation départementale de l'ARS de l'Essonne

Le quorum a été atteint à chaque réunion de la commission.

- Activité

Nombre de réunions	2
Nombre de visites d'établissements	0
Nombre total de dossiers examinés :	21
- dont SDRE	0
- dont SDDE	0
- dont SPI	21
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	0
- dont SDRE	0
- SDRE en programme de soins	0
- SDDE en hospitalisation complète	0
- Dont SPI	0
- SDDE en programme de soins	0
- dont nombre total de SPI examinées	0
- dont SPI en hospitalisation complète	0
- dont SPI en programme de soins	0
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
- dont nombre de demandes adressées au JLD	0
- dont nombre de demandes satisfaites	0
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	1

- ✓ Nous avons eu 2 réunions de la commission au cours desquelles nous avons étudié un courrier de doléances d'un patient. Ce courrier a été classé sans suite car le patient demandait son dossier médical ancien pour un séjour dans le 93.
- ✓ Nous avons étudié 21 dossiers SPPI
- ✓ Pour tous ces dossiers les procédures ont été respectées et la CDSP n'a pas relevé d'incohérences au travers des éléments fournis.
- ✓ La CDSP n'a pas eu à saisir le Préfet ou le Procureur de la République

2° - Fonctionnement de la CDSP

2°-1 - Réunions :

- ✓ Calendrier de la commission pour l'année 2018
13 novembre 2018
11 décembre 2018
- ✓ Commentaires sur la régularité des réunions

En l'absence de secrétaire de la CDSP, les membres de la commission ne se sont réunis que 2 fois.

- ✓ Commentaires sur l'examen des dossiers :

Aucune irrégularité n'a été relevée dans les dossiers SSPI examinés

2°-2 - Données de cadrages départementales

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES	Département(s) :	091
	Période du :	01/01/2018
	au :	31/12/2018
I - Données de cadrage		
Nombre total de mesures de soins psychiatriques		1816
- dont nombre total de SDRE et SDJ		318
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		70
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		195
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien		2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		16
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien		4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		35
- dont nombre total de SDDE		1497
- dont nombre de SDT		558
- nombre de SDTU		456
- nombre total de SPI		483
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an		331
- dont nombre de SDRE et SDJ		117
- dont nombre de SDDE		214
- dont nombre de SPI		60
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques		1261
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ		140
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		27
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		103
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		2
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		4
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		4
- dont nombre de levées de SDDE		1121
- dont nombre de levées de SPI		383
Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique		